



Traité Chabbath

Michna 5 - Chapitre 12

כתב במשקין, ובמי פירות, ובאבק דרכים, ובאבק סופרים, ובכל
דבר שאינו מתקיים--פטור. לאחר ידו, ברגלו, בפיו, ובמרפקו,
כתב אות אחת סמוך לכתב, כתב על גבי כתב, נתכוון לכתוב
חית וכתב שני זינין, אחת בארץ ואחת בקורה, על שני כותלי
הבית, על שני דפי פנקס ואין נהגין זה עם זה--פטור. כתב אות
אחת נוטריקון--רבי יהושוע בן בתירה מחייב, וחכמים פוטריין

[S'il a écrit avec des boissons, avec du jus de fruits, dans de la poussière des chemins, dans la poudre de scribes et sur toute autre chose qui ne reste pas, il est quitte. [S'il a écrit] avec la main retournée, avec le pied, avec la bouche et avec le coude, s'il a écrit une lettre à proximité d'une chose écrite, et s'il réécrit sur une chose écrite, s'il voulait écrire un 'Hèt et qu'il a écrit deux Zayin, [s'il a écrit] une [lettre] par terre et une au plafond, s'il a écrit [deux lettres] sur deux murs de la maison, sur deux pages de carnet, et qu'elles ne se lisent pas ensemble, il est quitte. S'il a écrit une lettre unique comme notarikon (abréviation/symbole), Rabbi Yehochoua ben Bétéra [le] déclare redevable et les Sages l'exemptent.



Questions au Rav Dayan (tome 6)

Ces questions, vous vous les êtes posées un jour, ou vous vous les poserez dans l'avenir...

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions